



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE LA NIEVRE

Association Loi 1901

Siège social : Ecole de Mouësse - 1 ter, rue Gabriel Valette
58000 NEVERS

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA NIEVRE

Association Loi 1901

Siège social : Ecole de Mouësse - 1 ter, rue Gabriel Valette
58000 NEVERS

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Nièvre relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 183 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 186 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre l'intégralité des 186 comptes rendus financiers lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 7 janvier 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA NIEVRE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	109 055	104 106
Terrains					Report à nouveau	655 172	693 027
Constructions					Résultat de l'association	10 885	-26 415
Installations et matériels d'activités	4 896	3 412	1 483		Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	9 762	9 343	418	615	Total	775 113	770 718
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	35 413	25 413
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	14 657	12 756	1 901	615	Provisions pour charges	2 375	1 770
					Total	37 788	27 183
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 862		1 862	1 913	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	57		57	103	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	400		400		Fournisseurs	68	258
Autres créances (dont erreurs débitrices)	25 000		25 000	25 000	Dettes fiscales et sociales	1 819	1 732
Trésorerie	794 866		794 866	783 125	Comptes courants OCCE		113
Charges constatées d'avance	234		234	239	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		2 657
Total	822 420		822 420	810 380	Produits constatés d'avance	9 534	8 334
					Total	11 420	13 094
TOTAL	837 077	12 756	824 321	810 995	TOTAL	824 321	810 995



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA NIEVRE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	180 478	179 904
Ventes de produits	622 615	590 806
Prestations de service et animations	99 896	92 152
Subventions d'exploitation	186 035	186 526
Dons et Mécénat	1 324	
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	142 130	165 376
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 232 478	1 214 763
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	409 063	408 959
Variation des stocks de fournitures à céder	51	-60
Achats de fournitures administratives	254	287
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	650 804	668 302
Aides financières		
Impôts et taxes	288	269
Salaires	15 560	14 498
Charges sociales	4 745	5 354
Autres charges	123 424	133 559
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	20 924	21 921
Dotations aux provisions	605	444
Reports en fonds dédiés	10 000	
Total	1 235 716	1 253 534
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-3 238	-38 771
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	787	465
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	787	465
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	787	465
RESULTAT COURANT (I + II)	-2 451	-38 306
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	107 728	45 909
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	107 728	45 909
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	94 392	34 019
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	94 392	34 019
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	13 336	11 891
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	10 885	-26 415
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	59 923	85 250
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	59 923	85 250

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE LA NIEVRE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	824 321,14 €	810 994,71 €
Résultat de l'exercice :	10 884,83 €	-26 415,09 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	186	186
dont coopératives et foyers agrégés :	183	186
dont coopératives et foyers non agrégés :	3	0
Nombre de coopérateurs :	14 358	14 472
Heures de bénévolat du siège départemental	900	900
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 279	2 200
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	59 923 €	85 250 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 28 422 € soit environ 2,27% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE LA NIEVRE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	10 884,83	{	dont 1 581,65 pour le siège départemental dont 9 303,18 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	25 000,00	{	dont 25 000,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	0,00	{	dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	794 866,29	{	dont 130 390,62 pour le siège départemental dont 664 475,67 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
3 631,01 par C.R.F. agrégé.			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	20 923,70	{	dont 318,73 pour le siège correspondant aux amortissements dont 20 604,97 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
112,60 par C.R.F. agrégé.			
Total des produits :	1 340 993,50	{	dont 78 930,19 pour le siège départemental dont 1 262 063,31 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
6 896,52 par C.R.F. agrégé.			
Total des charges :	1 330 108,67	{	dont 77 348,54 pour le siège départemental dont 1 252 760,13 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
6 845,68 par C.R.F. agrégés			
Résultat net moyen :	50,84 par C.R.F. agrégé.		

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,7	0,7
Total	1,7	1,7

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	165	154
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	89%	83%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	181	180
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	0	6
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	151	159
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	N/A	N/A
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	3
Participants aux séances de formation (estimation)	10	10



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE LA NIEVRE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	109 055	104 106
Terrains					Résultat du siege de l'association	1 582	4 949
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 896	3 412	1 483		Total	110 637	109 055
Autres immobilisations corporelles	9 762	9 343	418	615	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	35 413	25 413
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	2 375	1 770
Total	14 657	12 756	1 901	615	Total	37 788	27 183
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 862		1 862	1 913	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	57		57	103	Fournisseurs	68	258
Comptes courants OCCE	400		400		Dettes fiscales et sociales	1 819	1 732
Autres créances	25 000		25 000	25 000	Comptes courants OCCE		113
Trésorerie	130 391		130 391	121 462	Autres dettes		2 657
Charges constatées d'avance	234		234	239	Produits constatés d'avance	9 534	8 334
Total	157 944		157 944	148 718	Total	11 420	13 094
TOTAL	172 601	12 756	159 845	149 332	TOTAL	159 845	149 332


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE LA NIEVRE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	29 008	29 274
Ventes de produits	437	414
Prestations de service et animations	7 477	3 960
Subventions d'exploitation	31 600	27 300
Dons et Mécénat	1 324	
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	4 285	4 690
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	74 131	65 638
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	413	395
Variation des stocks de fournitures à céder	51	-60
Achats de fournitures administratives	254	287
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	40 550	38 574
Aides financières		
Impôts et taxes	288	269
Salaires	15 560	14 498
Charges sociales	4 745	5 354
Autres charges	1 016	3 433
Dotations aux amortissements et dépréciations	319	207
Dotations aux provisions	605	444
Reports en fonds dédiés	10 000	
Total	73 801	63 402
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	331	2 236
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	468	465
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	468	465
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	468	465
RESULTAT COURANT (I + II)	799	2 701
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 331	8 229
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	4 331	8 229
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 548	5 981
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	3 548	5 981
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	783	2 248
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	1 582	4 949
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	24 750	24 750
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	24 750	24 750



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 1 581, 65 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 290,09	1 386,50		4 676,59
Autres matériels éducatifs		219,00		219,00
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	4 735,41			4 735,41
Mobilier de bureau	5 026,11			5 026,11
Immobilisations en cours				
Total	13 051,61	1 605,50		14 657,11

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants : Lot de jeux de plateaux coopératif, 1 valise à roulettes et une enceinte portable avec housse

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 290,09	97,32		3 387,41
Autres matériels éducatifs	33% à 20%		24,82		24,82
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 735,41			4 735,41
Mobilier de bureau	20%	4 411,47	196,59		4 608,06
Total		12 436,97	318,73		12 755,70



2. Stocks

Cahier de comptabilité	1 à 1,60€	1.60
Agendas Coopératifs Cycle 1	1 à 50,00€	50.00
Agendas Coopératifs Cycle 1	6 à 72.00€	432.00
Agendas Coopératifs Cycle 2	242 à 1,67€	404.14
Agendas Coopératifs Cycle 3	292 à 1,19€	347.48
Guides du Maître Cycle 2	34 à 3,33€	113.22
Guides du Maître Cycle 3	75 à 3,33€	249.75
Petits Jardins Saugrenus	1 à 12,00€	12.00
Ecoles qui Folkent 2008/2009	1 à 12,00€	12.00
Ecoles qui Folkent 2009/2010	2 à 12,00€	24.00
Ecoles qui Folkent 2011/2012	3 à 12,00€	36.00
Ecoles qui Folkent 2012/2013	2 à 12,00€	24.00
Ecoles qui Folkent 2013/2014	2 à 12,00€	24.00
Ecoles qui Folkent 2014/2015	3 à 12,00€	36.00
Ecoles qui Folkent 2015-2016	1 à 12,00€	12.00
Ecoles qui Folkent 2017-2018	2 à 12.00€	24.00
Ecoles qui Folkent 2018/2019	2 à 12.00€	24.00
Ecoles qui chantent 2015-2016	3 à 12,00€	36.00
		1 862.19

3. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	57.00		57.00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	57,00		57,00

4. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	400.16
----------------------	---------------

5. Autres créances

Subvention Conseil Départemental 2019	25 000.00
---------------------------------------	------------------

6. Trésorerie

Caisse d'Epargne	739.89
Crédit Agricole	36 530.48
Banque Postale	15 172.59
Livret A	62 597.88
Complément Livret A	13 000.00
Crédit Coopératif	11.23
Parts sociales Crédit Agricole	1 999.50
Intérêt courus	315.60
Caisse	23.45
	130 390.62

7. Charges constatées d'avance

Location Photocopieur 364.80/3	121.60
Calendrier 2020	112.50
	234.10



III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	1 769,78	604,78		2 374,56
Provisions pour charges	1 769,78	604,78		2 374,56
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	1 769,78	604,78		2 374,56

Dotations / reprises d'exploitation	604,78
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	604,78

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Nièvre 2021	25 413,39			25 413,39
Total	25 413,39			25 413,39

4. Fournisseurs

Fournisseurs 67.84

5. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	807.00
Urssaf	406.37
Retraite complémentaire	232.64
Prévoyance	24.20
Mutuelle	158.70
Unifformation	189.72
	1 818.63

6. Produits constatés d'avance

Subvention DRAC (UR) THEA 2019/2020	1 200.00
Subvention Conseil Départemental – 1/3 Fonctionnement	3 667.00
Subvention Conseil Départemental – 1/3 Projet	4 667.00
	9 534.00



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	14 358	14 472
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,90€/enf - 3,90€/ad	1,90€/enf - 3,90€/ad
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	29 008,20	29 177,50
Cotisations versées à la Fédération	15 937,38	15 774,48
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	15 937,38	15 774,48

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères - DRAC	4 000,00	
Subventions conseil départemental - Fonctionnement	11 000,00	11 000,00
Subventions conseil départemental - Projet	14 000,00	14 000,00
Subventions communes		300,00
Subvention Agglomération	2 000,00	2 000,00
Subvention Union Régionale OCCE	600,00	
Total	31 600,00	27 300,00

3. Contributions financières

- Aides Fédération OCCE :	2 867.57
- Produits facturés aux coopératives	1 182.00
- Produits divers	235.00
	4 284.57

4. Produits exceptionnels

Autres produits exceptionnels	4 330.52
(dont 3 401.07€ pour reversement suite fermetures de coopératives)	

5. Charges exceptionnelles

Reversement Coop fermeture	3 401.07
Autres charges exceptionnelles	146.84
	3 547.91

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 364.80 €. Echéance du contrat : 04/24)	6 931.20
--	-----------------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Nevers, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 1 ter rue Gabriel Valette dans les locaux de l'Ecole Elémentaire du Mouësse (environ 53 m²).

b) Bénévolat

Le bénévolat a été valorisé à 900 heures par an.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Au jour de l'établissement de la présente annexe, le siège départemental n'a pas mutualisé les comptes des coopératives scolaires affiliées mais a ouvert 186 comptes bancaires de coopératives au Crédit Agricole (tous ne sont pas actifs) dont les avoirs ne font pas l'objet d'une mutualisation.